



MUT *info*
L'information mutualisée
n°65 Juin 2024

Retrouvez toutes les informations sur le fonctionnement de la mutuelle ainsi que votre espace adhérent via notre site internet :
www.mutuelle-eiffage-energie.fr



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Samedi 1^{er} juin 2024 - Toulouse (31)



Cette année, ce sont les élus des CSE de la région Sud-Ouest qui nous ont accueillis pour notre Assemblée générale annuelle et nous tenons sincèrement à les remercier pour l'organisation.

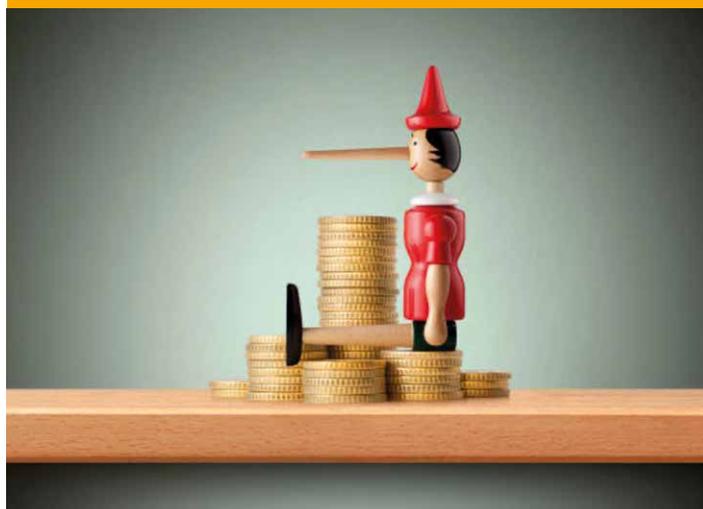
Ce fut l'occasion de nous retrouver et d'échanger sur divers sujets d'actualités qui touchent notre organisme.

Nous tenons également à remercier l'ensemble des délégués mutualistes pour leur participation à la vie de notre mutuelle et n'oublions pas l'équipe du service administratif qui reste, à tout instant, à votre écoute et qui œuvre chaque jour pour répondre au mieux à vos attentes.

À la suite des élections des administrateurs, voici la nouvelle composition du Conseil d'administration de votre mutuelle :

- Bernard Burghgraeve,
- Alain Capitaine,
- Marie Costil,
- Rodrigue Cyrille,
- Jérôme Demangel,
- Sébastien Deville,
- Yves Flinois,
- Fabien Gosteaux,
- Pascal Gruner,
- Marie-José Hoffmann,
- Lionel Jayram,
- Rajkamal Suraj Khisto,
- Marie-Anne Kopaczyk,
- Gilles Letort,
- Delphine Maitre,
- Joël Morin,
- Alain Nero,
- Laurence Quéré,
- Patrice Thillet.

Ensemble, luttons contre la fraude !



Depuis quelques mois, nous sommes malheureusement confrontés à une augmentation des fraudes qui pourrait à long terme mettre en difficulté notre organisme.

Pour nous prémunir de ces actes malveillants et pratiques frauduleuses de la part des professionnels de santé, mais aussi des adhérents, la Mutuelle Santé Eiffage Energie est adhérente depuis le 1^{er} avril à l'ALFA (l'Association de Lutte contre la Fraude à l'Assurance).

Si vous constatez sur vos devis ou sur vos décomptes Mutuelle Santé Eiffage Energie des facturations abusives de la part de professionnels de santé pour des appareillages auditifs, optiques et dentaires que vous n'avez ni demandés, ni reçus, contactez-nous au plus vite par téléphone ou par mail.

Les bons réflexes individuels contribuent au bon fonctionnement mais surtout au bon équilibre financier de notre mutuelle.

MUTUELLE SANTÉ EIFFAGE ENERGIE

117, rue du Landy - BP 80008
93213 La Plaine St Denis cedex
Tél : 01 55 87 53 01 / Fax : 01 55 87 53 05
De 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

mutuelle.energie@eiffage.com / www.mutuelle-eiffage-energie-fr

PRESTATIONS MUTUELLE 2024

Taux calculés sur le tarif de base de la sécurité sociale en application des textes sur les **CONTRATS RESPONSABLES**

	Sécurité sociale	Mutuelle	Total
Honoraires médicaux, radiologie, petite chirurgie actes techniques médicaux : Soins effectués par des médecins signataires de l'Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM)	70%	300%	370%
Honoraires Médicaux : Soins effectués par des médecins NON signataires OPTAM (dont TM 30%)	70%	130%	200%
Analyses / Auxiliaires médicaux (Infirmiers, kiné, orthophonistes, orthoptistes)	60%	300%	360%
Transport	65%	135%	200%
Forfait pour actes lourds			24 €
Ostéopathie, chiropractie, acupuncture, diététique, pédicure/podologie	Plafonnée à 2 factures par an*		30 €
Psychologie pour mineurs (Limitée à 2 séances/an)*		20 €	
Psychologie pour majeurs (Limitée à 4 séances/an)*			60 €
Soins dentaires	60%	300%	360%
Prothèse dentaire	Plafonnée à 2500 € par an	60%	500%
1 implant dentaire + 1 pilier (1 fois/an)		700 € + 300 €	
Parodontie (1 fois/an)		250 €	
Orthodontie	100%	300%	400%
Pharmacie (vignette blanche)	65%	35%	100%
Pharmacie (vignette bleue)	30%	70%	100%
Pharmacie (vignette orange)	15%	85%	100%
Hospitalisation, Frais de séjour et honoraires divers	80%	20%	100%
Forfait journalier		20 € / jour	
Chambre particulière (45 jours par an)		60 € / jour	

	Sécurité sociale	Mutuelle	Total
Frais d'accompagnant enfant de - de 12 ans (20 nuits par an)		20 € / nuit	
Hospitalisation - Honoraires chirurgiens. Soins effectués par des médecins signataires OPTAM	100%	300%	400%
Hospitalisation - Honoraires chirurgiens Soins effectués par des médecins NON signataires OPTAM	100%	100%	200%
Prothèse auditive (Adultes: 1000 €/oreille/an) Enfants :	60%	240%	300%
Appareillage, orthopédie, dispositifs médicaux	60%	240%	300%
Optique : verres et/ou monture remboursés par la Sécurité Sociale	60%	0%	60%
Enfants : forfait optique (1 fois par an de date à date)		220 € maxi dont 80 € maxi pour la monture	
Adultes : Forfait optique unifocal (1) ou Forfait optique multifocal (1)	1 fois tous les 2 ans de date à date	350 € maxi dont 100 € maxi pour la monture	
		550 € maxi dont 100 € maxi pour la monture	
Chirurgie laser des yeux (par œil et par an)			750 €
Lentilles non remboursées par la Sécurité Sociale		2 factures par an de 75 € maxi	
Cure thermale - surveillance médicale	70%	30%	100%
Cure thermale - forfait thermal	65%	35%	100%
Cure thermale - forfait transport et hébergement (Si pris en charge par la Sécurité Sociale)	65%	35%	100%
Décès adhérent			1144 €
Prestations de prévention : Ostéodensitométrie	70%	30%	100%
Vaccin anti-grippe			8 €
Vaccins	65%	35%	100%
Assistance RMA (Tél. 09 69 32 94 26 - 24h/24 - 7j/7)			

* La facture devra comporter obligatoirement le code ADELI



RESSOURCES MUTUELLES ASSISTANCE

SERVICE D'ASSISTANCE À VOTRE ÉCOUTE

Des services et prestations d'assistance vous sont proposés :

- Écoute, Conseil et Orientation
- Accompagnement Psycho-Social
- Hospitalisation, Immobilisation, Maternité
- Prestations complémentaires en soutien à la Maternité et Parentalité
- Accompagnement des patients souffrant d'un cancer
- Accompagnement des situations de handicap
- Accompagnement des Aidants
- Accompagnement des décès en France

Un conseiller est à votre disposition 24h/24, 7j/7
au 09 69 32 94 26. **Ensemble, nous trouverons une solution.**

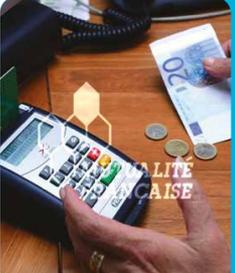


OPTIQUE - AUDIO - OSTÉOPATHIE

Les avantages du réseau **Kalixia** :

- Obtenir des tarifs préférentiels tout en ayant un reste à charge limité,
- Obtenir des prestations et des services de qualité respectant une charte éthique de bonnes pratiques,
- Pas d'avance de frais dans la limite de vos garanties grâce au tiers-payant systématique (sauf en ostéo)

Rendez-vous sur le site internet, espace adhérent, pour localiser le professionnel de santé le plus proche de chez vous.



TIERS-PAYANT

Si vous n'avez payé que la part mutuelle à un pharmacien, laboratoire, radiologue, dentiste, etc. ... vous devez envoyer la facture à la mutuelle pour être remboursé.

DÉLAI D'ENVOI

Le règlement mutualiste (article 12) précise que les décomptes de la sécurité sociale doivent être adressés à la mutuelle dans un délai de 2 ans à partir du remboursement par la Sécurité Sociale.

Pour les factures de ticket modérateur le délai court à partir de la date d'émission.

Au-delà de ce délai de forclusion, les adhérents ne peuvent plus prétendre aux remboursements de la mutuelle.

